

Le courtage hypothécaire vous intéresse toujours?



Bonjour,

Vous avez suivi un programme de formation en courtage hypothécaire dans un établissement reconnu par l'OACIQ, mais vous ne vous êtes pas encore inscrit à un examen de certification afin d'obtenir un permis d'exercice.*

Prenez note que l'encadrement du courtage hypothécaire sera [transféré à l'AMF](#) le 1^{er} mai 2020. Les modalités de transition, durant laquelle l'AMF reconnaîtra des formations suivies par les étudiants, ne sont pas encore définies. Nous vous recommandons, si vous désirez toujours exercer en courtage hypothécaire, de faire une demande d'inscription à un examen **au plus tard le 21 février 2020**.

Sachez que la dernière séance d'examen en courtage hypothécaire de l'OACIQ aura lieu le 17 mars 2020.

Pour plus d'informations, consultez la section [Devenir courtier](#) ou le [calendrier des examens](#) sur notre site internet.

**Si vous êtes déjà inscrit à un examen ou avez obtenu un permis d'exercice, veuillez ignorer ce message.*

Cordialement,

Le Service de la formation